



Loi Evin

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 28 janvier 2004

Depuis quand existe-t-elle ?

Réponse :

La loi Evin date du 10 janvier 1991, mais la consommation de tabac était déjà réglementée depuis le 9 juillet 1976 (loi Veil) A ce jour ce sont les articles R. 3511-1 et suivants du code de la santé publique qui décrivent les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif.